

## Règlements et services



La Bibliothèque aux Mille Mots, située à l'étage de l'École Beaurivage, possède un vaste inventaire de documents qui saura plaire à toute la famille. Elle offre un environnement propice à la découverte de nouvelles lectures puisque les usagers ont accès à la totalité de la collection de l'endroit. Bien que la bibliothèque possède un caractère scolaire et municipal, les nouveautés demeurent à l'usage exclusif des abonnés municipaux, pour la première année de mise en circulation de celles-ci.

### Heures d'ouverture

**Les mardis et jeudis de 18 h à 20 h**

### ***L'abonnement***

L'abonnement est gratuit pour tous les adultes et les enfants qui résident à Saint-Agapit.

Il y a des frais d'abonnement de 30.00\$ pour les non-résidents.

Il est obligatoire de présenter sa carte d'abonné afin d'emprunter et renouveler des documents.

Des frais de 5.00\$ vous seront facturés pour le remplacement d'une carte perdue.

### ***Le prêt***

La durée du prêt est de quatre (4) semaines.

L'abonné peut emprunter trois (3) documents à la fois, dont deux (2) nouveautés sur ces trois (3) emprunts.

Un livre ne peut être renouvelé s'il est réservé par un abonné.

### ***Le retour***

Le retour des documents doit se faire sur les heures d'ouverture de la Bibliothèque aux Mille Mots.

### ***Point de dépôt pour retour des livres***

Lorsqu'un abonné n'est pas en mesure de rapporter ses volumes à la bibliothèque, durant les heures d'ouverture de celle-ci, il est possible pour lui de les déposer au point de dépôt, établi à la réception du bureau municipal, situé au 1080 avenue Bergeron.

L'abonné devra remettre ses livres à l'accueil et, suite à cela, la réceptionniste lui remettra un coupon, qui prouvera que les livres ont bel et bien été rapportés. Il ne faudra jamais déposer ses livres et partir sans avoir reçu le coupon en question.

Prendre note que le point de dépôt n'est pas un endroit pour renouveler les volumes et que celui-ci sera accessible de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi.

### ***Procédure d'avis de retard et de perte de volume***

En cas de retard du retour de ses volumes, l'abonné recevra un avis automatique de rappel, par courriel, une semaine après la date de retour prévue. Par la suite, s'il n'a toujours pas retourné ses volumes après un mois de retard, l'abonné sera contacté par téléphone à cet effet. Enfin, après deux mois de retard, une facture, pour règlement final, sera transmise, à l'utilisateur retardataire, depuis l'adresse suivante : [bibliothequeauxmille mots@gmail.com](mailto:bibliothequeauxmille mots@gmail.com). Pour assurer le succès du principe de prêt de livres, il est donc important d'informer les préposées de tout changement d'adresse courriel ou de numéro de téléphone, à votre dossier d'utilisateur.

Un abonné ne pourra pas emprunter, renouveler ou réserver de document tant qu'il n'aura pas rapporté tous ses emprunts ou acquitter sa facture en cas de perte de livre.

### ***Document perdu ou endommagé***

Un livre est considéré comme perdu après un retard de plus de deux mois. Le cas échéant, une facture sera envoyée par courriel à l'abonné, et les préposées communiqueront avec lui par téléphone afin de procéder au paiement. L'abonné doit alors acquitter, par carte de crédit, la valeur à neuf de tout document perdu ou endommagé.

Par respect pour l'ensemble des abonnés, nous vous remercions de régler les factures dans un délai de 30 jours suivant leur réception.

### ***Perte du droit d'abonnement***

Un abonné peut se voir retirer sa carte de bibliothèque et perdre son droit d'emprunt de documents pour les motifs suivants :

- Non-paiement de factures associées à la perte ou au bris de volumes / jeux de société;
- Retards chroniques au niveau du retour des volumes / jeux de société empruntés;
- Détérioration répétée de volumes / jeux de société empruntés;
- Paroles et comportements irrespectueux envers le personnel de l'endroit.

### ***Accès à la collection***

La recherche dans le catalogue virtuel « Regard » peut se faire sur place, au moyen des ordinateurs prévus à cet effet, ou en ligne, à partir de l'outil de recherche « Regard » accessible dans la section Loisirs et culture / Bibliothèque municipale aux Mille Mots, du site internet municipal.



En scannant le code QR, vous serez redirigé vers le catalogue. Pour démarrer une recherche, choisissez la succursale « Beaurivage ».

### ***La réservation de volumes en ligne***

Il est maintenant possible d'effectuer la réservation de livres en ligne. Les abonnés pourront donc effectuer la réservation d'un livre, à partir de leur domicile, et lorsque celui-ci deviendra disponible pour l'emprunt, les préposées de la bibliothèque communiqueront avec l'utilisateur. Le livre se trouvera alors directement au comptoir de prêts, ce qui évitera aux abonnés de devoir circuler dans les rayons pour chercher le volume en question.

### ***L'heure du conte***

L'activité a normalement lieu tous les derniers mardi du mois, de septembre à avril inclusivement, entre 18 h 15 et 19 h 15. Deux ou trois lectures sont présentées à chaque séance.

Les enfants sont invités à porter leur pyjama et apporter leur toutou préféré lors des lectures. Pour l'occasion, un petit coin est même aménagé, avec des coussins, pour le confort des tout-petits.

### ***Jeux de société***

Une gamme de jeux de société, à caractère éducatif, peuvent être utilisés sur place ou empruntés par les abonnés.

### ***Fermeture en cas de tempête***

Lors d'une tempête, il est possible que la bibliothèque n'ouvre pas ses portes et que la décision de le faire soit prise peu de temps avant l'heure d'ouverture prévue. Si c'est le cas, l'information sera transmise sur la page Facebook de la Municipalité de Saint-Agapit. Les abonnés sont donc invités à suivre cette page riche en informations municipales.